



Tva réduite pour entreprise "étrangère"

Par **CLAUDE**, le **30/07/2011** à **18:02**

Bonjour,
nous sommes installés en entreprise individuelle en Espagne, nous voulons créer un réseau d'installateurs sous traitant sur la France pour des produits de rénovation à taux réduit. Puis-je facturer d'Espagne une TVA à 5.5% ? Ou suis-je obligé de créer une filiale (ou autre) en France ?

Merci pour votre aide, Claude